



avocats

Mode d'emploi

Bienvenue dans le mode d'emploi des avocats !


Où se procurer la liste des avocats proches de chez vous ? Comment choisir son avocat ? Quelles sont les modalités de paiement possibles ? Quelles questions poser lors du premier rendez-vous ? Pour les particuliers et les professionnels, le site [avocats mode d'emploi](http://avocats-mode-d-emploi.fr), conçu comme un vademecum vous livre en quelques pages des réponses pratiques et des conseils utiles à toutes ces questions. Bonne visite !

Pas si simple de trouver un avocat ? Plusieurs moyens existent : annuaires du site avocats.fr, listes disponibles dans les Barreaux, Tribunaux ou Mairies.

Choisir un avocat ne doit pas se faire à la légère, car entre vous et lui, c'est une véritable relation de confiance qui doit s'installer. Votre affaire peut elle être traitée par un généraliste ou implique-t-elle le recours à un spécialiste ?

Combien coûte un avocat ? Il est nécessaire d'aborder pleinement ce sujet avec votre avocat, pour établir une relation de confiance entre vous.

Quelles sont les questions à poser lors d'un premier rendez-vous ?
Comment changer d'avocat ? Quelle relation établir avec son avocat ?



* TROUVER
UN AVOCAT

avocats

Mode d'emploi

Pour trouver un avocat, plusieurs possibilités s'offrent à vous.
Vous pouvez tout d'abord consulter la liste des avocats de votre région disponible dans les lieux publics suivants :

A l'ordre des avocats le plus proche de votre domicile

Les avocats sont regroupés en ordres professionnels présents dans chaque ville dotée d'un Tribunal de Grande Instance, ces ordres sont appelés les Barreaux.
Là, vous pourrez consulter la liste des avocats inscrits au Barreau.

Au Tribunal d'Instance

Vous pourrez y trouver la liste des avocats proches de votre lieu de résidence.

En Mairie

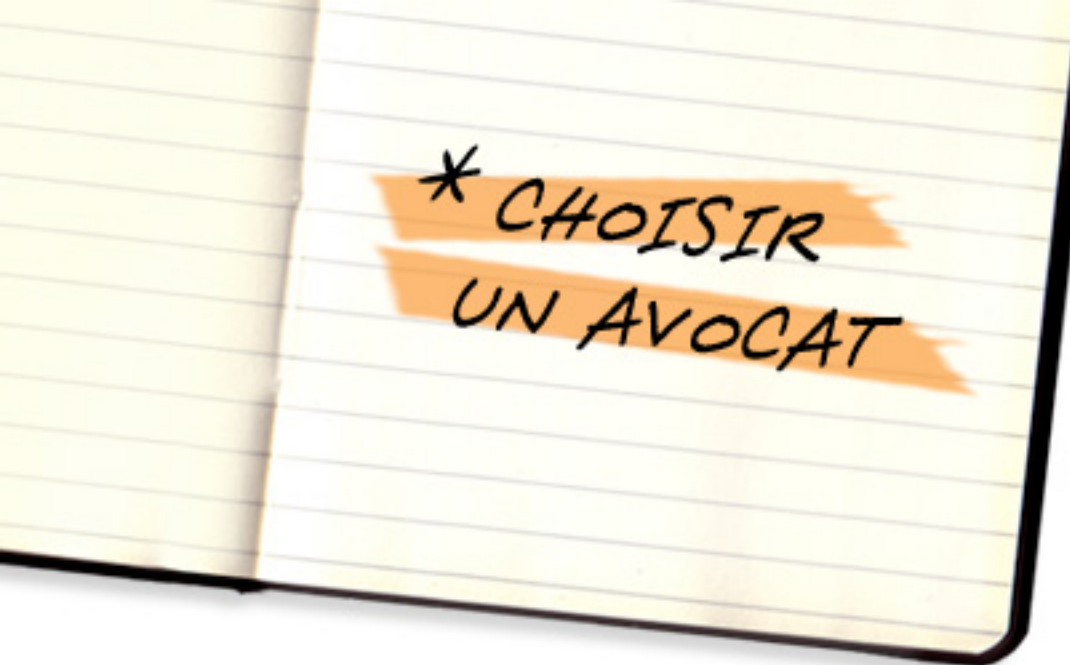
Un grand nombre d'entre elles mettent cette liste à disposition.

Vous pouvez également rechercher un avocat sur Internet :

Sur **les sites Internet des Barreaux**, qui vous permettent la plupart du temps d'effectuer des recherches par spécialisations ou domaines d'activités des avocats.

Sur le site du **Conseil National des Barreaux** : www.cnb.avocat.fr qui propose un annuaire par région, complet et régulièrement mis à jour.

Sur **la blogosphère** : www.avocats.fr, rubrique annuaire.



* CHOISIR
UN AVOCAT

avocats

Mode d'emploi

La relation que vous allez construire avec votre avocat est une base fondamentale au bon déroulement de l'affaire. N'oubliez pas que vous êtes totalement libre du choix de votre avocat, sauf dans le cas d'un avocat désigné au titre de l'aide juridictionnelle ou d'avocats commis d'office.

Les avocats généralistes

Les généralistes exercent leurs compétences plus largement, dans de très nombreux domaines du droit. Malgré tout, certains, sans se spécialiser, choisissent et pratiquent un ou plusieurs domaines d'activités.

Les avocats spécialistes

Les « spécialistes » passent un examen pour faire reconnaître leurs compétences dans un certain domaine du droit.

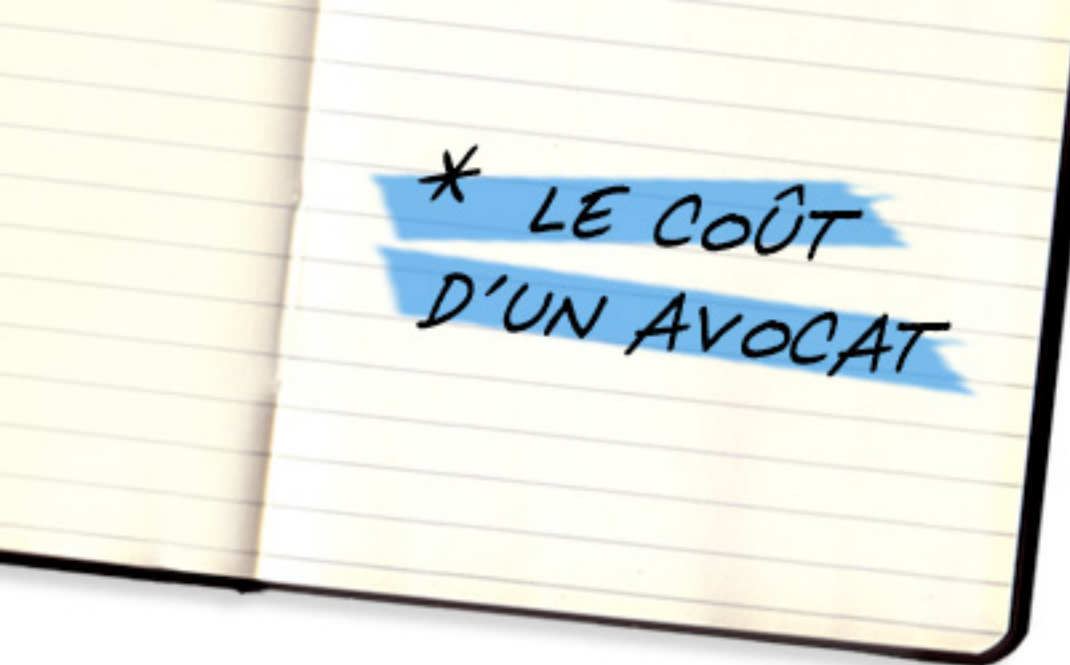
Il existe actuellement 15 mentions de spécialisation.

- Droit des sociétés
- Droit des relations internationales
- Droit des personnes
- Droit immobilier
- Droit rural
- Droit de l'environnement
- Droit public
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit commercial
- Droit pénal
- Droit fiscal
- Droit social
- Droit économique
- Droit des mesures d'exécution
- Droit communautaire

A savoir

Un avocat peut refuser de se charger de votre affaire, notamment en cas de conflit d'intérêts ou s'il ne s'estime pas compétent, voire si votre affaire heurte ses convictions.

Alors il ne manquera pas de vous orienter vers un autre avocat.



* LE COÛT
D'UN AVOCAT

avocats

Mode d'emploi

Dès le 1^{er} rendez-vous, n'hésitez pas à aborder avec lui le coût de la rémunération. Cela posera les bases lui claires qui favorisent la confiance.

Il existe plusieurs modalités de rémunération, libres et déterminées en accord avec le client.

L'Honoraire « au temps passé »

Il rémunère votre avocat à l'heure. N'hésitez pas à demander à ce dernier son taux horaire (TTC ou HT) et le nombre d'heures prévisibles – si possible – à consacrer à votre affaire.

L'Honoraire « forfaitaire »

Peu utilisé, sauf dans les procédures « standard », ou il y a peu d'aléas (type divorce par consentement mutuel), ce mode de paiement consiste à déterminer un montant fixe, voire une fourchette, calculés au début de la relation.

L'honoraire « de résultat »

Comme il est interdit de rémunérer uniquement au résultat les avocats français, il s'agit plutôt d'un complément de rémunération.

Il est calculé en fonction du résultat obtenu et doit être prévu par une convention écrite.

L'Abonnement

Cette modalité contractuelle est avantageuse et adaptée aux entreprises qui ont souvent besoin de faire appel à un avocat.

Cet abonnement couvre le coût de votre recours à l'avocat dans les conditions du contrat.

Notez qu'en fonction de vos revenus, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle, une aide financière de l'Etat. Dans ce cas, pensez à vérifier que votre avocat accepte de vous assister à ce titre.

Qu'est-ce qu'une convention d'honoraire ?

L'accord sur les honoraires peut être verbal. Vous pouvez, aussi, décider de signer avec votre avocat une convention d'honoraire, laquelle précise les modalités de calcul des honoraires et des frais ainsi que les conditions de leur facturation.

Les honoraires sont calculés par l'avocat en fonction de la difficulté de l'affaire, du temps consacré au dossier, de la spécialisation et de la notoriété de l'avocat...



* LA RELATION
AVEC UN
AVOCAT

avocats

Mode d'emploi

La confiance que vous accordez à votre avocat est primordiale dans votre relation. Le premier rendez-vous est donc un moment d'échange important. Mais attention, ce premier rendez-vous ne vous engage en rien et vous restez libre du choix de votre avocat.

Les règles d'or du premier rendez-vous

1- Apportez les documents dont vous disposez.

Pour que l'avocat que vous rencontrez puisse explorer toutes les zones de votre dossier, pensez à emmener avec vous tous les documents en votre possession. Même au premier rendez-vous, l'avocat est tenu au secret des règles par déontologiques très strictes.

Tout ce que vous lui direz restera confidentiel.

2 - Posez-lui toutes les questions que vous avez en tête.

Lors de ce premier rendez-vous, n'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, qu'elles concernent votre affaire ou la relation avec votre avocat. Profitez de ce moment pour vous faire expliquer les principaux points de droit liés à votre affaire, ainsi que la procédure à mettre en œuvre.

3 - Parlez rémunération avec votre avocat.

N'hésitez pas à aborder avec votre avocat le système de rémunération. Si vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle, pensez à vérifier que votre avocat accepte de vous assister à ce titre.

Et ensuite ?

L'avocat a-t-il répondu clairement aux questions que vous vous posez ?

Vous paraît-il compétent pour gérer votre affaire ? Ses honoraires sont-ils clairs ?

Enfin, vous sentez-vous en confiance avec votre avocat ? Si c'est le cas n'hésitez plus !

Tout au long de l'affaire, pensez à lui poser toutes vos questions et à lui faire part des éléments nouveaux. Mais préférez le courrier ou la télécopie aux appels téléphoniques.

Vous souhaitez changer d'avocat. Comment faire ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez changer d'avocat, en respectant toutefois quelques règles.

1 - Choisissez votre nouvel avocat

Vous devez fournir à votre nouvel avocat les coordonnées du précédent, qu'il puisse s'assurer que vous êtes bien en règle et récupérer nécessaires votre dossier auprès de son confrère.

Pas d'inquiétude à avoir, tout se fait, au besoin, sous contrôle du Bâtonnier de l'Ordre, qui vérifie que la succession se déroule dans les meilleures conditions.

2 - Informez votre ancien avocat

Prévenez votre ancien avocat par courrier et communiquez-lui le nom de votre nouvel avocat.

Vous recevrez ensuite le décompte des honoraires pouvant être dus.